

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017.
(Unité : en 1000 Dt)

LIBELLES	4 ^{ème} Trimestre 2017	4 ^{ème} Trimestre 2016	<i>au</i> 31.12.2017	<i>au</i> 31.12.2016	Variations Dec 2017 / Dec 2016
				**	
<u>1- Produits d'exploitation bancaire</u>	<u>242 229</u>	<u>192 149</u>	<u>817 471</u>	<u>674 819</u>	21,1%
a- Intérêts	198 790	148 455	630 723	516 822	22,0%
b- Commissions en produits	25 488	19 872	87 504	69 722	25,5%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	2 213	5 429	21 153	19 400	9,0%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	15 738	18 393	78 091	68 875	13,4%
<u>2- Charges d'exploitation bancaire</u>	<u>103 975</u>	<u>82 080</u>	<u>371 168</u>	<u>296 005</u>	25,4%
a- Intérêts encourus	102 868	80 589	367 963	292 697	25,7%
b- Commissions encourues	1 107	1 491	3 205	3 308	-3,1%
<u>3- Produit net bancaire</u>	<u>138 254</u>	<u>110 069</u>	<u>446 303</u>	<u>378 814</u>	17,8%
<u>4- Autres produits d'exploitation</u>	<u>142</u>	<u>175</u>	<u>597</u>	<u>581</u>	2,8%
<u>5- Charges opératoires, dont :</u>	<u>65 919</u>	<u>56 385</u>	<u>220 984</u>	<u>201 990</u>	9,4%
a- Frais du personnel	54 304	43 627	179 637	162 351	10,6%
b- Charges Générales d'exploitation	10 249	11 302	35 980	34 350	4,7%
<u>6- Structure du portefeuille</u>			<u>1 411 096</u>	<u>1 321 265</u>	6,8%
a- Portefeuille titres-commercial			3 779	40 768	-90,7%
b- Portefeuille d'investissement			1 407 317	1 280 497	9,9%
<u>7- Encours des crédits apparaissant au bilan</u>			<u>8 620 876</u>	<u>7 371 767</u>	16,9%
<u>8- Encours des dépôts, dont :</u>			<u>7 575 925</u>	<u>7 025 567</u>	7,8%
a- Dépôts à vue			2 011 413	1 850 982	8,7%
b- Dépôts d'épargne			2 471 284	2 258 000	9,4%
<u>9- Emprunts et ressources spéciales</u>			<u>505 172</u>	<u>428 479</u>	17,9%
<u>10- Capitaux Propres *</u>			<u>777 438</u>	<u>636 854</u>	22,1%

* Compte non tenu du résultat de la période

** Chiffres approuvés par l'AGO du 22/05/2017

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS **DE LA BNA ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS **ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

Les indicateurs arrêtés au 31 Décembre 2017 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêté, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des intérêts et agios réservés, des provisions sur les créances et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Les résultats enregistrés au 31.12.2017 et au 31.12.2016 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

FAITS MARQUANTS A LA FIN DU QUATRIEME TRIMESTRE 2017

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint **8.621** millions de dinars au 31.12.2017 contre **7.372** millions de dinars au 31.12.2016, enregistrant ainsi une augmentation de **16,9%**.
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Décembre 2016 et Décembre 2017 une augmentation de **550** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **7,8%**.
- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint **817** millions de dinars au 31.12.2017 contre **675** millions de dinars au 31.12.2016, enregistrant une augmentation de **142** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **21,1%**.
- Les charges d'exploitation bancaire ont, par la même, enregistré une augmentation de **75** millions de dinars, en passant de **296** millions de dinars au 31.12.2016 à **371** millions de dinars au 31.12.2017, soit un taux de progression de **25,4%**.
- Le produit net bancaire s'est établi à **446** millions de dinars au 31.12.2017 contre **379** millions de dinars au 31.12.2016, enregistrant ainsi une augmentation de **17,8%**.
- Le montant total des charges opératoires a progressé de **9,4%** entre Décembre 2016 et Décembre 2017.

NB :

Il est à préciser que ces indicateurs ne tiennent pas compte de la contribution au fonds de garantie des dépôts, prévue par le décret gouvernemental N°2017-268 du 1^{er} février 2017.